

N° : 2022\_09\_30\_31

Envoyé en préfecture le 10/10/2022  
Reçu en préfecture le 10/10/2022  
Publié le   
ID : 005-210500617-20220930-2022\_09\_30\_31-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le trente septembre deux mille vingt-deux à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 34
DATE DE LA CONVOCATION	23/09/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	07/10/2022

**OBJET :**

**Acquisition - Emprise de parcelle - Réalisation d'une Aire de retournement - Rue  
A. Coronat / Chemin de Chaudun**

**Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

Mme Paskale ROUGON procuration à M. Olivier PAUCHON, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, M. Jean-Pierre MARTIN procuration à Mme Françoise BERNERD, M. Alain BLANC procuration à M. Pierre PHILIP, Mme Pauline FRABOULET procuration à Mme Charlotte KUENTZ, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH

**Absent(s) :**

Mme Chiara GENTY, M. Bruno PATRON, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Alexandre MOUGIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

La Commune a aménagé depuis plusieurs années une aire de retournement de bus en bordure de la Rue Antonin Coronat, sur la parcelle cadastrée Section CY Numéro 140 appartenant à la Congrégation des Soeurs de St Joseph de Lyon.

Jusqu'alors, la Commune de GAP disposait de la maîtrise foncière de l'emprise de parcelle occupée par l'aire de retournement au moyen d'une convention d'occupation que lui consentait la Congrégation et qui se renouvelait annuellement.

La Congrégation ayant décidé de céder la parcelle, celle-ci a donné congé à la Commune et rompu la convention d'occupation liant les parties.

Aussi, afin de s'assurer la pérennité de la maîtrise foncière de l'emprise occupée et de maintenir l'aire de retournement en fonction, la Commune de GAP a décidé d'acquérir auprès de la Congrégation l'emprise de parcelle concernée d'une surface d'environ 398 m<sup>2</sup>.

A cette occasion, la Commune a décidé d'acquérir, en même temps, l'emprise de la même parcelle (CY 140) frappée au PLU des emplacements réservés n° 25 et 26 relatifs à l'aménagement futur du Chemin de Chaudun et à l'élargissement de la Rue Antonin Coronat, représentant une surface d'environ 1.575 m<sup>2</sup>.

Il a été convenu entre les parties que l'acquisition de ces diverses emprises se ferait au prix de vingt cinq milles euros (25.000,00 eur) €.

En vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, la Commune sollicite l'exonération de tout droit au profit du Trésor Public.

### **Décision :**

**Il est proposé sur avis favorables des Commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique et des Finances réunies le 20 et 21 Septembre 2022 :**

**Article 1 : d'approuver l'acquisition, au prix de 25.000,00€, de diverses emprises pour une superficie totale d'environ 1.975 m<sup>2</sup> toutes à prélever sur la parcelle actuellement cadastrée Section CY Numéros 140, auprès de La Congrégation des Soeurs de St Joseph de Lyon ;**

**Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à ces acquisitions qui seront pris en la forme authentique.**

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :  
- POUR : 40

La Conseillère Municipale Déléguée



Evelyne COLONNA

Le Secrétaire de Séance

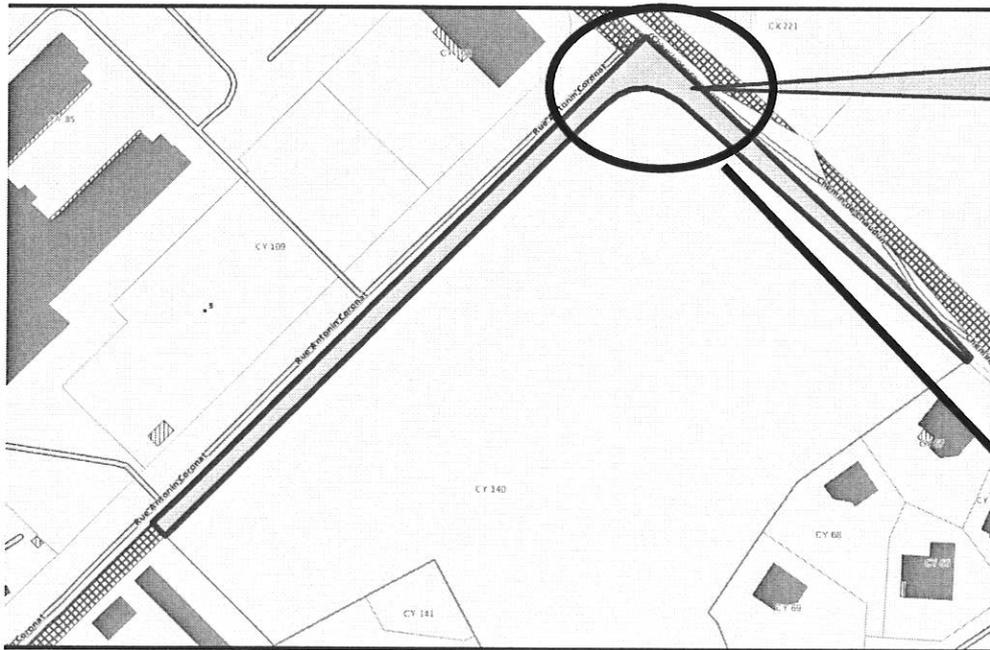
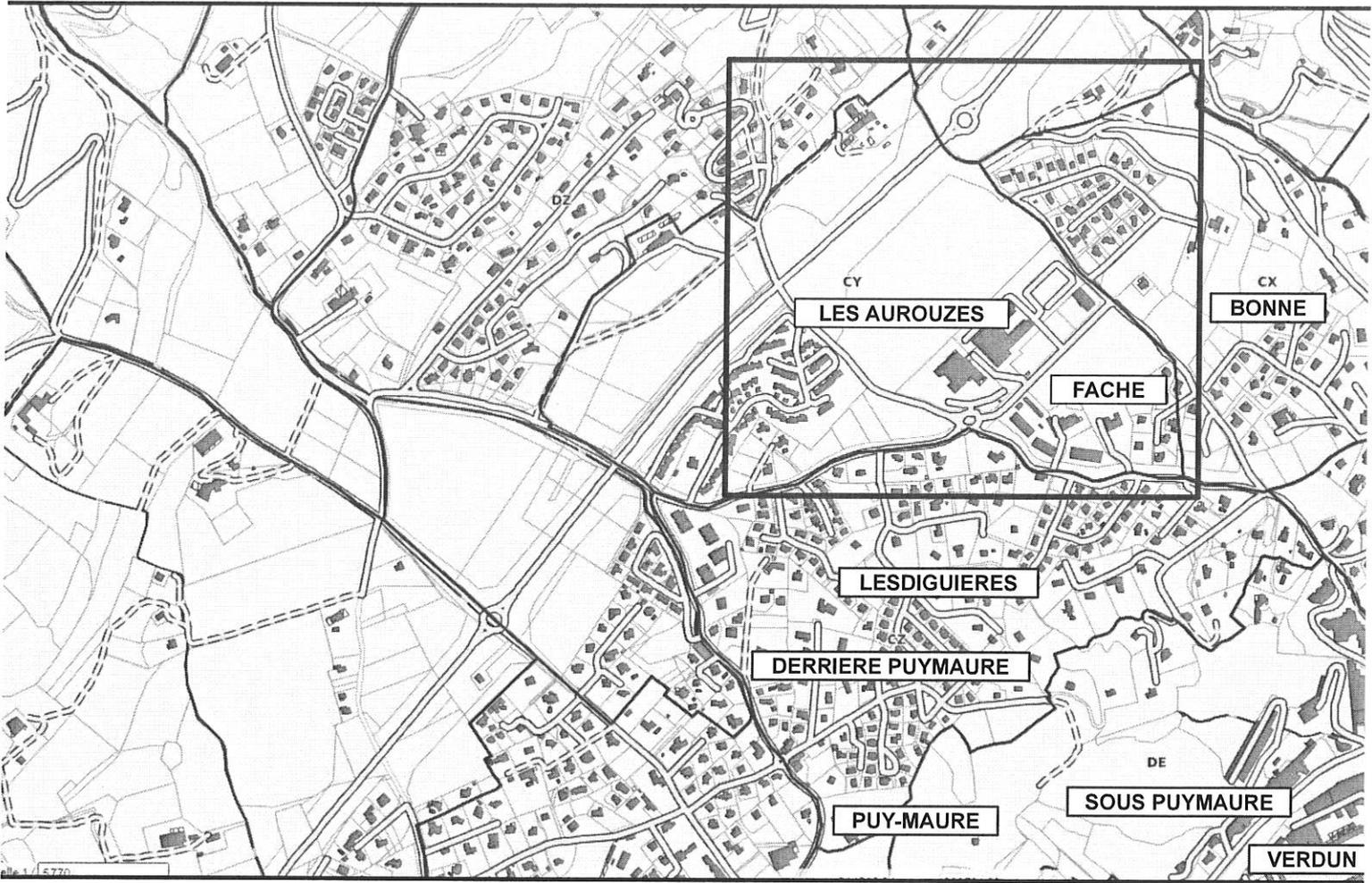


Alexandre MOUGIN

Transmis en Préfecture le : 10 OCT. 2022

Affiché ou publié le : 10 OCT. 2022

# Plan - Acquisition - Emprise de parcelle - Réalisation d'une aire de retournement - Rue A. Coronat / Chemin de Chaudun



Emplacement réservé acquis d'une surface d'environ 1.575 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle actuellement cadastrée Section CY Numéro 140.

Emprise de l'aire de retournement acquise d'une surface d'environ 80 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle actuellement cadastrée Section CY Numéro 140.

